

**Administration générale**

---

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Lundi 6 Octobre 2025 à 18h**

N°7

**OBJET : CREATION D'UN CLUB DES VILLES CHINOISES AMIES DE MONTARGIS**

**Note de synthèse :**

La Commune de Montargis entretient des relations étroites avec la Chine depuis de nombreuses années, notamment avec l'accueil de jeunes chinois depuis 1913, ce qui a initié le « mouvement travail-études ».

Liée aujourd'hui à 3 collectivités chinoises, Montargis poursuit ses partenariats et est souvent sollicitée par de nouvelles villes chinoises pour mettre en place de nouveaux jumelages ou chartes d'amitié.

Nous accueillons régulièrement de nombreuses délégations chinoises, encourageons les échanges scolaires, culturels et sportifs entre notre ville et les collectivités amies.

Dans ce contexte d'échanges fréquents, la commune de Montargis souhaite aujourd'hui constituer un club des villes chinoises amies de Montargis.

Ce club aurait pour philosophie de faire émerger des relations privilégiées avec les villes chinoises amies, de renforcer les échanges, les rencontres et l'organisation d'événements, de structurer des travaux et projets menés en commun. Il s'agit donc de créer un réseau au sein duquel les membres disposeront d'un espace d'échange d'expérience et de construction de projets communs ayant pour objectif la promotion réciproque des cultures Française et chinoise.

Gao Yang (Province du HEBEI) s'est manifestée pour adhérer à ce club.

La ville de Montargis assurera la présidence de ce club (le maire sera président de droit), chacune des villes membres du club désigne deux représentants (par défaut la maire et le secrétaire du PCC).

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'ENTAMER** les démarches relatives à la création d'un club des villes chinoises amies de Montargis.

- **DE DONNER LA POSSIBILITE** au Maire d'entreprendre toutes les actions nécessaires à la concrétisation du club des villes chinoises amies de Montargis : constitution d'un comité, rédaction d'un règlement, d'une charte des adhérents...
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tout document inhérent à cette démarche.